



Mariage prévu en Suisse

02.05.2022

Documents à présenter personnellement à votre représentation suisse

De la personne de nationalité étrangère :

- Acte de naissance original (*Certificación del acta de nacimiento*).
- Document attestant de l'état civil :
 - Si célibataire : l'acte de naissance suffit.
 - En cas de divorce : copie certifiée conforme du jugement définitif de divorce émis par le tribunal compétent (*Copia certificada de la sentencia firme de divorcio*).
 - Si veuf(ve) : certificat de décès (*Certificación del acta de defunción*).
- Attestation de domicile de la commune (*Constancia de vecindad*) ou affidavit de domicile actuel (lieu, province, pays) fait devant un notaire.
- Copie simple du passeport ou de la carte d'identité.

Si la personne est inscrite au registre de l'état civil suisse, certains de ces documents peuvent ne pas être exigés.

Les 2 formulaires suivants doivent être complétés :

- Demande de préparation au mariage (disponible sur notre site web).
- Déclaration concernant les conditions de mariage en Suisse. (Ce formulaire sera fourni lors du rendez-vous à l'ambassade.)

De la personne domiciliée en Suisse :

- Photocopie de l'attestation du domicile actuel en Suisse.
- Photocopie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité et copie du permis de séjour en Suisse, si le partenaire établi en Suisse est étranger.

Traduction

Les documents ne nécessitent pas de traduction.

Légalisation

- Tous les documents officiels doivent être apostillés par le [Ministère des Étrangères et de la Coopération Internationale](#)(SRECI). L'apostille est signée numériquement depuis le 1er octobre 2020: [Procédure digitale pour les apostilles](#).
- Les documents délivrés par le RNP doivent être authentifiés par le RNP avant d'être apostillés par le SRECI.
- L'attestation de domicile doit être authentifiée auprès du ministère de l'Intérieur, de la Justice et de la Décentralisation ([Secretaria de Gobernación, Justicia y Descentralización](#)) avant d'être apostillé auprès du SRECI.
- Tous les documents notariés doivent être authentifiés à la Cour Suprême de Justice du Honduras ([Corte Suprema de Justicia de Honduras](#)), puis apostillés au Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération internationale.

Corte Suprema de Justicia de Honduras

Boulevard Fuerzas Armadas, Tegucigalpa
MDC, Honduras
Tel: (+504) 2240-6000

Secretaria de Relaciones Exteriores y Cooperación Internacional

Bulevar Kuwait, contiguo a la Corte Suprema
de Justicia (CSJ), Tegucigalpa, Honduras
Tel: (+504) 2236-0200, 2236-0300

Emoluments

Les frais pour cette procédure préparatoire s'élèvent à CHF 230 et doivent être payés en espèces en CRC au taux de change en vigueur au moment du dépôt des documents à l'ambassade au San José.

Visa D

Si le partenaire étranger souhaite s'établir en Suisse, il peut consulter les informations relatives au [Visa D](#).

Rendez-vous

Afin de fixer un rendez-vous pour la préparation au mariage, veuillez nous contacter par e-mail sanjose.cc@eda.admin.ch ou par téléphone : (+506) 2221 4829.

Le partenaire étranger doit se présenter en personne au centre consulaire régional de San José, au Costa Rica, et soumettre tous les documents requis. Il n'est pas possible d'effectuer le processus de préparation au mariage au Honduras.

Informations supplémentaires

- Les documents d'état civil sont délivrés par le Registre national des personnes ([RNP](#)).
- Tous les documents doivent être soumis en version originale et ne seront pas retournés.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois.
- Les copies du passeport (page principale) / carte d'identité (deux côtés) ne doivent pas être apostillées.
- Seuls les dossiers complets sont acceptés.
- Chaque document doit être accompagné d'une copie exacte (recto-verso).
- Si un événement lié à l'état civil a eu lieu dans un autre pays, vous devez présenter le document respectif délivré par l'autorité compétente du pays en question avec son apostille respective.
- L'ambassade peut demander des documents supplémentaires.
- L'ambassade peut modifier ces informations sans préavis.
- **Une fois la procédure de préparation du mariage terminée, vous pouvez vous adresser au bureau d'état civil compétent du lieu de votre mariage afin de vous informer sur le statut de votre procédure.**

Ambassade de Suisse au Costa Rica
Edificio Centro Colón
10° piso, Paseo Colón
10102 San José
+506 22 21 48 29
sanjose.cc@eda.admin.ch
<http://www.eda.admin.ch/sanjose>